



Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

SERVICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DU PATRIMOINE
DFCPAJI_D2025_0130

Hôtel de Ville
10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

**CONVENTION N°2025.068 DE MISE A DISPOSITION
POUR L'IMPLANTATION D'UN DISPOSITIF DE VIDÉO-
SURVEILLANCE SUR IMMEUBLES PRIVÉS**

Application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23 ;

Vu le Code de la sécurité intérieure notamment son article L251-2 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la Ville de Tourcoing souhaite poursuivre le développement du système de vidéosurveillance sur le territoire communal ;

Considérant que l'implantation de ce dispositif de vidéo-surveillance va être adaptée sur des immeubles privés dans des secteurs strictement définis ;

Considérant que ce dispositif de vidéosurveillance va permettre de renforcer la sécurité publique,

DECIDONS

ARTICLE 1 : De signer une convention de mise à disposition à titre précaire et révocable avec Vilogia, société anonyme d'HLM dont le siège social est situé au 271 boulevard de Tournai à Villeneuve d'Ascq (59664), afin d'implanter un dispositif de vidéo-surveillance sur des immeubles privés déterminés notamment au niveau de l'intersection de la rue des frères Lumières et de la rue Emilienne Lallemand faisant partie des unités foncières cadastrées AI 743 et AI 737 et un terrain situé à Tourcoing (59200), rue de la Malcence, cadastré CR 957.

Cette mise à disposition est consentie pour une durée initiale de cinq ans à compter de sa signature, renouvelable tacitement pour une seconde période de cinq ans. Si les parties souhaitent le maintien des équipements en place à l'issue de l'expiration de cette seconde période, une nouvelle convention devra être conclue.

ARTICLE 2 : La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

ARTICLE 3 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ARTICLE 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorière pour information.

ARTICLE 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de ladite décision.

Le Tribunal peut être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le **2 8 AVR. 2025**

Doriane BECUE
Maire de TOURCOING

Accusé Réception en Préfecture le : **2 8 AVR. 2025**

Publié sur le site de la Ville le : **2 8 AVR. 2025**



BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_D2025_0130

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 28/04/2025

Objet : Convention de mise à disposition pour l'implantation d'un dispositif de vidéo surveillance sur
immeuble privé.

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Autres domaines de compétences - Autres domaines de compétences des comm

Date de télétransmission : 28/04/2025 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DFCPAJI_D2025_0130 - D_cision convention implantation de vid_o surveillance sur immeuble priv_s.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20250428-DAJI_D2025_0130-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 28/04/2025

